



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SATORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes de royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

### EXTERIEUR.

#### PORTUGAL.

Lisbonne, le 28 septembre. — Il règne ici le plus grand mystère au sujet de l'expédition contre le Brésil, dont on fait tant parade. Un jour tout est en activité et le lendemain tout est délai et incertitude. Avec ces menaces impuissantes et ces vains préparatifs, tout l'argent qui était à la banque se trouve dépensé et il ne reste seulement pas une seule cruzade du dernier emprunt dans les coffres de l'état. On suppose qu'il existe encore à Londres environ 200,000 liv. sterl. provenant de cette négociation et on les attend ici; mais cette somme est déjà dévorée à l'avance, tant sont nombreuses les dépenses auxquelles elle doit faire face. La reine continue d'être étroitement renfermée au palais de Queluz, où elle est particulièrement surveillée, depuis qu'on a découvert un projet de délivrer le marquis d'Abrantès du château de Belem; projet dans lequel cette princesse s'est trouvée compromise.

#### ESPAGNE.

(Extrait d'une lettre de Madrid, du 30 septembre.)  
Un courrier extraordinaire est arrivé hier au soir de Valence; il est descendu chez le ministre de la guerre, qui de suite s'est transporté dans ses bureaux, où il est resté pendant à peu près trois quarts d'heure; et aussitôt après, le même courrier est reparti pour l'Escorial.

L'arrivée du courrier qui paraissait avoir fait une extrême diligence, et son départ précipité, ont donné lieu au bruit suivant, qui s'est répandu partout en quelques heures.

On assure que 1500 constitutionnels, avec quelques pièces de campagne, sont débarqués à Benicarlo, et qu'ils marchent vers Valence. On dit également que des mouvemens en leur faveur ont eu lieu dans quelques villes du royaume de Valence, et que de grandes masses se dirigeaient du côté des constitutionnels pour se joindre à eux.

La direction générale de police paraît avoir abandonné entièrement, depuis ces derniers jours, son projet de faire partir de Madrid tous les ex-volontaires nationaux, et les personnes qui avaient suivi le gouvernement des cortès à Séville et à Cadix; son attention est fixée d'une manière particulière sur des affaires beaucoup plus graves, à ce que l'on assure.

M. Zéa est définitivement parti aujourd'hui pour l'Escorial, accompagné par M. Corpas, qui, après le départ du premier de Paris, était venu avec des dépêches qu'on dit relatives à l'emprunt nouveau que l'on veut maintenant contracter.

Le lieutenant-général Saint-Marc, qui avait été arrêté à Valence, arrivera aujourd'hui à Madrid sous bonne escorte: il sera renfermé au séminaire des nobles, où se trouvent le ministre Cruz et les autres détenus de distinction qui sont impliqués dans son affaire.

Le comte de Giralde, majordome ordinaire et gentilhomme du roi, a été arraché de son lit il y a trois jours et mis au secret. On allait le livrer à une commission militaire, et il paraissait difficile de croire qu'il eût échappé à une prompte exécution; mais on s'aperçut, heureusement à temps, que c'était une nouvelle méprise du surintendant de police de Madrid, M. Rufino Gonzalez.

(Const.)

Extrait d'une autre lettre de la même date.

Il serait réellement difficile de pouvoir vous donner une juste idée de la situation où se trouvent les malheureux Espagnols. Jamais l'anarchie n'a été présentée sous des formes plus hideuses, car jamais elle n'a été aussi systématiquement organisée. Jusqu'ici les persécutions politiques n'avaient encore atteint que ceux qui passaient pour constitutionnels, et dont la plupart n'avaient fait qu'obéir à des ordres légalement promulgués, et recommandés par la sanction de S. M. Aujourd'hui la sphère des vexations s'est agrandie, et s'étend aux royalistes les plus exagérés. L'ex-ministre des finances Erro, connu par l'exaltation de son royalisme, et qui passe pour être en rapport avec la junte apostolique, a été aussi incarcéré; mais cela se rattache à une intrigue qui n'est pas encore bien éclaircie. Voici cependant ce qu'on dit à ce sujet: M. Ballesteros, ministre actuel des finances, informé que le parti exagéré voulait pousser M. Erro au ministère, n'a pas cru pouvoir trouver de meilleur moyen, pour déjouer ce projet, que de faire arrêter son compétiteur, à raison d'obscurités que présentent les comptes de son administration. Voici donc deux ex-ministres en prison, et on ignore le sort de M. Oñalía, que quelques personnes croient à-peu-près pareil:

vous voyez que le sort des ministres disgraciés n'est pas aussi brillant en Espagne qu'en France.

Le ministre de la guerre vient de rendre une ordonnance qui suffirait à elle seule pour renverser toute idée d'ordre et de sûreté publique dans le royaume. Défense est faite, par cette ordonnance, à toute autorité civile et militaire, de faire conduire à la prison publique aucun militaire royaliste, quel que soit le crime dont il se soit rendu coupable. Tout militaire royaliste devra être détenu dans sa caserne et jugé par ses chefs.

Le conseil de Castille vient de rendre un arrêté d'après lequel tous les maîtres des écoles primaires, ainsi que les maîtresses de pensions de demoiselles, doivent être soumis à un nouvel examen dans le terme péremptoire de trente jours; à défaut de quoi les brevets qu'il avaient obtenus pour exercer leur profession leur seront retirés.

#### ANGLETERRE.

Londres, le 9 octobre. — On dit qu'immédiatement après l'ouverture de la prochaine session du parlement, M. Canning doit présenter un bill qui aura pour but de forcer tous les agens du gouvernement en Irlande à prêter serment qu'ils n'appartiennent à aucune société politique.

(Cette mesure est dirigée contre les Orangistes, qui voulaient être plus ministériels que les ministres.)

On a lu à la bourse des lettres d'Espagne dignes de toute confiance, qui annoncent que six gros bâtimens viennent d'être frétés au port S<sup>te</sup>-Marie, pour aller prendre immédiatement 3000 hommes de troupes de ligne au Ferrol, et les transporter à la Havane.

Le Courier donne des extraits d'une autre lettre écrite, dit-il, de Paris, le 4 octobre courant (\*); elle contient sur la censure et sa suppression, des détails fort curieux. En voici quelques-uns:

« La veille même du jour où la censure a été supprimée, il était question de la maintenir jusqu'à l'ouverture de la session prochaine. Le projet était de présenter, alors, une loi qui aurait tellement défini les obligations des journaux et les peines qu'ils pourraient encourir, qu'il eût été également impossible aux écrivains et aux tribunaux de s'y méprendre. A l'ouverture du conseil, le dauphin parla des plaintes qui s'élevaient de toutes parts contre la censure, et, surtout, contre la manière dont elle était exercée par les censeurs. Le roi parut écouter avec une approbation marquée les observations de son auguste fils. Le tour de M. de Villèle étant venu, il tira de son portefeuille un papier sur lequel étaient énumérés tous les griefs intentés à la censure depuis son établissement. Il en conclut que les caprices des censeurs compromettaient le ministère, plus qu'il ne le servaient, en le rendant responsable de tout ce qui paraissait dans les journaux. En conséquence, M. de Villèle déclara que le ministère se sentait assez fort pour braver de nouveau les impuissantes attaques de ses ennemis personnels; trop heureux, d'ailleurs, de souffrir pour le service du roi. M. de Corbière, au contraire, prit la défense de la censure; non toutes fois de la manière dont elle était exercée. Il posa en principe qu'en tout temps la liberté de la presse avait été nuisible à la paix publique; il s'étendit sur le projet de loi concernant les journaux, qui serait présenté à la prochaine session: il parla long-temps et avec habileté. Ce fut après ce discours, dit-on, que le roi répondit que, pour sa part, il prenait sur lui-même de déromper beaucoup de craintes et beaucoup d'espérances. M. de Peyronnet entreprit de démontrer l'insuffisance des lois existantes, les arrêts inexplicables d'acquiescement que les tribunaux avaient rendus en grand nombre au sujet des délits de la presse, et la nécessité de substituer une loi spéciale à la censure. Tels ont été les principaux traits de cette discussion, dans laquelle les ministres ont déployé une grande intégrité; quelques-uns en s'opposant à l'avis de M. le dauphin, et tous en finissant par sacrifier leurs opinions et leurs intérêts, afin de donner à la couronne l'honneur et la popularité d'une telle mesure. Le roi apprécia si bien l'attachement de ses ministres dans cette occasion, qu'il ne permit pas au conseil de se séparer avant de leur avoir donné l'assurance « que la mesure qui venait d'être adoptée ne serait pas un triomphe pour les adversaires du système actuel; qu'il savait ce qu'était la France il y a trois ans, qu'il voyait ce qu'elle est présentement, et qu'il plaçait une extrême confiance dans un ministère qui a si bien accompli les sages intentions de son frère. » En conséquence les bruits qui avaient couru d'un changement de ministres, pendant quelques jours, ont tout-à-fait cessé depuis hier. Le président du conseil partage avec le dauphin tout ce qui concerne l'armée et la marine; et M. de Villèle, en tout ce qui est relatif à la politique générale du gouvernement, a étendu et consolidé la présente organisation. »

— Une lettre de Paris, du 4 octobre, porte ce qui suit:

« Le lever de hier dimanche a été très-brillant et très-nombreux. Il y avait beaucoup de membres de l'opposition des deux chambres. Le roi a parlé pendant plusieurs minutes, de la manière la plus affable, à M. Royer-Collard. Lorsqu'il

(\* Le COURIER est fortement soupçonné d'être à la solde du ministère français.

fit sorti, le roi demanda à M. de Talleyrand quel était le député avec qui il s'était entretenu: Sire, lui dit M. de Talleyrand, c'est M. Royer-Collard. — « Pourquoi ne m'avez-vous pas dit cela plus tôt, repliqua le roi, je lui aurais fait un bien meilleur accueil ? » — « Je croyais, dit M. de Talleyrand, que votre majesté l'avait reconnu; mais votre majesté veut-elle me permettre de lui faire connaître par écrit les paroles obligeantes dont elle vient de se servir à son égard ? » — « Oui, certainement, dit le roi; écrivez-lui ce que je viens de vous dire, et ajoutez-y l'expression des sentimens d'affection et d'estime que j'ai pour lui. » Rien n'est au-dessus de la popularité du roi et du dauphin. On s'attend au renvoi de M. de Villèle. »

#### AFFAIRES DE GRÈCE.

Le Smyrnéen, qui n'écrit cependant, dit l'Etoile, que sous le bon plaisir du pacha, publié, sur l'affaire de Samos, quelques détails fort intéressans.

Une galère turque montée par 400 hommes se battait avec un petit brick grec qui n'osait donner l'abordage à cause du peu de monde qu'il avait à bord, un autre brick grec survient, s'avance directement vers la galère, lui passe dessus et la submerge. Un instant après on vit la plupart des musulmans qui se débattaient pour se sauver, mais qui bientôt trouvèrent la mort au milieu des flots. Constantin Canari part de Syra, arrive à Samos à l'instant où les Turcs embarquaient leurs troupes du continent asiatique, suivis de quelques navires. Canari s'avance, sa présence jette l'épouvante, les Turcs débarquent sur la côte; le camp de Did-Bour-nou couvre nos braves Grecs d'un feu de mousqueterie bien nourri, rien n'arrête Constantin Canari; il oblige les navires musulmans à se retirer, et pour cette fois les ennemis renoncent à effectuer le débarquement, et Samos est sauvée. Lors de l'embarquement de la frégate, Constantin Canari s'avance jusqu'à dix pas du navire turc, l'équipage ottoman perché sur les vergues fit pleuvoir sur eux une grêle de balles, et quoique Canari fût sur le pont avec ses compagnons, deux de ses camarades seulement trouvèrent la mort. A peine eurent-ils mis le feu à leur brûlot, que Canari se jeta avec les siens dans son scampavia. Ils sont entourés par une douzaine d'embarcations et poursuivis plus de cent pas. Leur valeur, leur courage, les sauva du péril.

Le lendemain de l'incendie de la frégate et des autres navires, le camp ottoman disparut. Les Turcs frappés de terreur ne voyaient partout que brûlots. Constantin Canari nous dit, avec une modestie à laquelle on ne peut comparer que son intrépidité, qu'ayant débarqué après cet incendie au pied du mont Mycale avec les siens, ils s'avancèrent jusqu'à trois mille dans l'intérieur, et ne trouvèrent pas une âme. En ne faisant attention qu'à la perte matérielle des Ottomans, cet événement-ci est très-insignifiant; car qu'est-ce pour les Turcs que 3 ou 4 navires incendiés et deux à trois mille hommes morts? Rien, certainement; mais si l'on considère l'effet moral, on verra qu'il est incalculable. A peine les vaisseaux sont-ils incendiés, qu'une armée de 100,000 hommes se dissout, et qu'une escadre qui devait englober l'Archipel ne trouve de salut que dans les ports où elle se tient cachée depuis plusieurs jours.

— On écrit de Semlin, le 27 septembre: « Des lettres particulières de Bitoglia du 10 de ce mois, annoncent que Derwisch-pacha a été décapité par ordre du grand-seigneur. Ce dernier serait le cinquième séraskir qui a péri depuis le commencement de la révolution grecque. Le pacha de Silistrie qui s'était opposé avec tant d'opiniâtreté à l'évacuation des principautés, est parti en toute hâte pour Constantinople, et comme il a pris avec lui son harem, on suppose qu'il va y occuper une autre place. »

AMSTERDAM, le 11 octobre. — La main généreuse à laquelle nous sommes déjà redevables de la communication de tant d'importantes nouvelles de la Grèce, nous met à même de donner à nos lecteurs les informations suivantes:

« Des lettres particulières de Constantinople, en date du 10 septembre dernier, confirment la destruction, tant de tous les Turcs débarqués à Samos que de la plus grande partie de la flotte turque, et de la retraite du reste dans les eaux de Scio. La flotte égyptienne, après avoir été battue par celle des Grecs, s'est également réfugiée à Candie. Les Grecs avaient capturé un grand nombre de bâtimens de transport chargés de vivres et de munitions.

« Dans cette campagne, tant sur mer que sur terre, l'étendard de la croix a triomphé partout.

« Les Perses ont de nouveau pénétré à Erzerum. La Porte était depuis deux mois instruite de cet événement, mais le tenait secret. On vient de l'apprendre par l'arrivée d'un courrier anglais, parti de Bagdad, le 16 août dernier. C'est le prince persan, gouverneur de Kermanschah, qui a commis les premières hostilités contre la Porte, en occupant avec les troupes la résidence du pacha de Kurdistan Sulimani.

« Le pacha de St-Jean-d'Acre, et d'autres chefs des états environnans, sont en mouvement, à ce qu'on dit, contre le pacha d'Egypte, dont le sultan est fort mécontent; notamment à cause de la lenteur de son expédition, et d'autres découvertes, d'après lesquelles sa conduite est regardée comme très-équivoque. »

Smyrne, le 2 septembre. — Un brick anglais arrivé directement de Londres à Napoléon di Romani, y a apporté une déclaration du parlement anglais au gouvernement provisoire de la Grèce, pour que celui-ci ait à révoquer dans les 24 heures sa proclamation concernant la capture et la destruction de bâtimens européens chargés de munitions pour les Turcs. Si les Grecs s'y refusent, ce brick a ordre de notifier à tous les commandans des forces navales anglaises l'intention du gouvernement, que tout navire marchand anglais qui doit transporter des munitions aux Turcs, soit envoyé par ces commandans.

On voit que ceci est un supplément à l'ordre d'arrêter tous les bâtimens grecs, porté par la déclaration du lord haut-commissaire.

Constantinople, le 17 septembre. (Par voie extraordinaire). — « On espérait encore, il y a quelques jours, que les janissaires n'emploieraient pas de suite leur nouvelle influence à renverser le grand-visir, et quelques uns le regardaient déjà comme affermi dans son poste, lorsque, le 14, il eut tout à coup sa démission. On dit qu'on lui a permis de rester provisoirement dans la capitale; mais le sort de ses prédécesseurs donne lieu à toute sorte d'inquiétudes. Cet événement causera sans doute quelque embarras aux diplomates européens, attendu que Ghalib-pacha, par ses lumières et la connaissance qu'il a des affaires de l'Europe, peut passer pour un habile homme d'état. Les Français le regrettent généralement. Son successeur est le pacha de Silistrie, qui a commencé sa carrière dans la 17<sup>e</sup>. porte des janissaires. »

#### FRANCE.

Paris, le 11 octobre. — LL. EE. M. le comte Villèle, et M. le baron de Damas, sont venus successivement travailler avec S. M.

— Hier, à onze heures et demie du matin, S. Exc. le chevalier Stuart, ambassadeur d'Angleterre, a été conduit avec le cérémonial usité auprès de S. M., et reçu en audience particulière.

— On a remarqué hier M. Benjamin-Constant parmi les députés présens à la cour.

— M. Portal, premier médecin de S. M., et président d'honneur perpétuel de l'académie royale de médecine, a eu l'honneur de présenter aujourd'hui au roi une députation de cette académie, au nom de laquelle M. Dupuytren a porté la parole. S. M. a répondu:

*J'accepte avec plaisir l'expression des sentimens de l'académie. Elle peut compter sur toute ma protection. Je dois à votre art, et particulièrement à votre doyen, d'avoir prolongé les jours de celui que nous pleurons tous. Je vous renouvelle l'assurance de ma protection.*

— La lettre close ci-après du roi a été adressée aux archevêques et évêques de France:

Mons l'archevêque, le sentiment de notre douleur présente ne fait que nous rendre encore plus vif celui de nos douleurs passées, dont la mémoire nous ramène tous les ans aux pieds des saints autels, et au souvenir de ce jour qui vient d'enlever à nos regrets et à notre amour le roi notre très-honoré seigneur et frère, se mêlera sans doute le souvenir de ce jour funeste qui ravit à la France, comme à notre famille, une reine infortunée. Notre intention est donc qu'il soit célébré, le 16 octobre prochain, un service solennel dans toutes les églises du royaume, pour le repos de l'âme de la reine Marie-Antoinette. Les autorités civiles et militaires devront y être invitées. Nous voulons qu'on lise en chaire la lettre touchante où, peu d'heures avant sa mort, la royale victime exprima ses derniers adieux, et qui respire une piété si tendre et de si nobles sentimens. La présente n'étant à autre fin, nous prions Dieu, Mons l'archevêque, qu'il vous ait en sa sainte garde.

— Les obsèques de S. M. Louis XVIII seront célébrées à Saint-Denis avec une pompe digne de la majesté royale. Cinq prélats en habits pontificaux paraîtront auprès des autels autour du catafalque. On assure qu'après la cérémonie l'église sera ouverte au public pendant huit jours, avec toutes ses décorations et une partie du laminaire. De nombreuses députations viennent assister à la grand'messe qui est célébrée chaque jour, et sont admis à l'honneur de jeter de l'eau bénite.

— S. Exc. le ministre de la guerre est arrivé le 5 à Lunéville. S. A. S. prince de Hohenlohe, gouverneur du camp, et M. le général Mermet, commandant la division de cavalerie de manœuvre, suivis d'un nombreux état-major, l'attendaient à quelque distance. Le 6, il y a eu une grande manœuvre. Les dix-huit escadrons composant le camp ont exécuté avec une parfaite précision, diverses évolutions. S. Exc. a paru très satisfait. Le lendemain, le ministre a fait manœuvrer les troupes à pied et a paru tout aussi satisfait que la veille.

— On ne sait où le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel* ont pris ce qu'ils disent des conditions d'un emprunt espagnol passé au conseil d'état, et du débarquement de 1,500 constitutionnels dans le royaume de Valence. Ces deux journaux, qui paraissent avoir le même correspondant, doivent se défier de ses nouvelles. (Etoile.)

— M. le duc de Brancas-Lauragnais, pair de France, membre de l'académie des sciences, de la seule ancienne famille des Gaules, dont le nom, faiblement altéré, est venu jusqu'à nous, vient de mourir à l'âge de 91 ans et trois mois. Une aussi longue carrière l'a rendu témoin toujours spirituel et souvent actif d'une grande succession d'événemens; contemporain d'un grand nombre de personnages célèbres, dans une époque féconde en faits mémorables et en hommes supérieurs dans tous les genres, il protège constamment les améliorations utiles et les idées qui avaient pour but l'amélioration et le bien-être de l'espèce humaine. Il emporte les regrets des gens de bien. C'est à M. de Lauragnais que l'on doit la suppression des banquettes que l'on plaçait autrefois sur le théâtre, et sur lesquelles les jeunes gens de qualités se donnaient si ridiculement en spectacle.

— On mande de Rochefort, le 6 octobre:

« Notre port n'offre rien de remarquable. Les vendanges sont commencées par un tems épronvante. Nos vignes ne sont point belles: le raisin n'a pas de maturité et beaucoup de grains sont pourris. L'opinion générale est que le vin sera de mauvaise qualité, et en petite quantité. »

#### INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 13 octobre. — S. M. le roi est attendu ce soir en cette résidence.

— LL. EExc. le ministre de l'intérieur, de l'instruction publique et du waterstaat, et le ministre des affaires étrangères sont ici depuis deux jours. L. Exc. le ministre des finances et le commissaire général de la guerre sont arrivés hier soir.

LIÈGE, LE 14 OCTOBRE.

Le Roi est arrivé le 12 à Maestricht, où les artistes du théâtre de Liège ont donné, par extraordinaire, à l'occasion de la présence de S. M. une représentation de *Jean de Paris* et de *l'Épreuve villageoise*. Letellier jouait le rôle de Jean de Paris.

LL. AA. RR. le prince et la princesse d'Orange doivent être arrivés le 12 à St-Petersbourg.

— On mande d'Offenbourg, grand-duché de Bade, dit le *Courrier du Bas-Rhin*, journal qui paraît à Strasbourg, la nouvelle suivante:

« Dans les bois qui sont aux environs d'Offenbourg, il se tient depuis quelque tems une bande de brigands. Elle se compose, dit-on, de gens de toute espèce, soldats congédiés, déserteurs, garçons de métier et vagabonds. Ils se disent au

nombre de trente, et prennent leur nom de ce nombre. Ils poussent leur insolence jusqu'à s'annoncer aux gens de la campagne dans de mauvais vers dont voici à peu près l'équivalent en lignes rimées :

Notre compagnie est de trente,  
C'est la nuit qu'elle est diligente;  
Le jour nous nous amusons,  
Et des gardes nous nous moquons.  
Au grand-duc nous n'avons rien à rendre,  
Pour le bailli, nous n'en voulons rien entendre.

« On en a saisi deux, il y a peu de jours, dans un grenier à foin à Offenbourg. Leur chef menaça aussitôt, par lettre, de mettre le feu à la ville, si on ne leur rendait la liberté. On donne maintenant sérieusement la chasse à ces malfaiteurs. »

« Un crime horrible a été commis le 10 de ce mois, à l'entrée du bois de Vincennes, et il est d'une telle nature que nous ne croyons pas qu'on puisse en citer un autre exemple. »

Deux jeunes enfans âgés d'environ 6 ans, d'une figure charmante, vêtus avec un soin et une recherche qui annonce beaucoup d'aisance de la part de ceux auxquels en était confié le soin, ont été assassinés hier de midi à une heure près de la porte de Vincennes, à l'entrée de la partie du bois qui borde le côté droit de la route de St.-Maur : ils étaient accompagnés d'une femme qui s'est dite leur mère et dont les cris ont averti les passans et la force armée du meurtre qui venait d'être commis. Voici comment cette femme a fait le récit de cet événement.

Elle se promenait avec ces deux enfans qui sont les siens et qui sont en sévrage à Vincennes, lorsqu'une vieille femme, accompagnée de deux hommes, demanda la permission d'embrasser ces deux petites créatures : leur mère y consentit, détourna la tête un moment, et elle s'était à peine retournée que les deux enfans avaient été frappés mortellement, l'un d'un coup de couteau dans le sein, l'autre d'un coup de couteau sur le sommet de la tête. On accourut à ses cris, mais déjà l'une des deux victimes avait expiré, l'autre rendit le dernier soupir dans les bras de ceux qui l'emportaient.

Le premier soin des autorités fut de s'assurer de la mère et de faire les recherches les plus exactes dans le bois : on assure qu'on y a arrêté un individu qui paraissait dans un grand état de désordre, et qui ayant accosté un soldat de l'artillerie, lui aurait demandé quelle était la plus prochaine sortie du bois, à quoi le militaire ayant répondu qu'il y en avait un très-grand nombre, toutes peu éloignées, cet homme lui demanda « s'il n'avait pas quelque chose à la figure », et au même moment les gendarmes seraient venus l'arrêter.

Les circonstances de ce crime sont aussi extraordinaires qu'atroces.

On se demande d'abord comment on a choisi, pour le commettre, précisément le milieu du jour, et un lieu aussi fréquent, surtout le dimanche. On se demande comment des enfans, âgés d'environ 6 ans, étaient encore en sévrage; enfin, comment les assassins ont pu calculer leur forfait de manière à le commettre en un pareil lieu avec une aussi horrible précision. Nous ne voulons pas répéter les interprétations que chacun des assistans donnaient à toutes ces circonstances, et les bruits qui se répandaient dans la foule qui avait été attirée par ce crime. La justice en est saisie, et nous attendrons le résultat des recherches qu'elle ne manquera pas de faire.

(Etoile.)

« Un événement aussi malheureux qu'inattendu vient de priver l'université de Wilna d'un de ses professeurs les plus distingués, et plonger toute une famille dans le deuil. Dans l'après-midi du 27 août, pendant un orage très-violent qui a éclaté sur la ville, la foudre a frappé M. Bécu, professeur de pathologie, qui était endormi dans son cabinet au second étage de la maison qu'il habite. Une de ses filles a éprouvé une violente commotion, mais on espère que cet accident n'aura pas de suites funestes pour elle. »

#### PARGA.

A la fin de 1814, la Grèce était mûre pour l'insurrection. Maîtres du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, les Grecs se demandèrent pourquoi ils étaient esclaves depuis tant de siècles. Une foule de jeunes Grecs élevés dans les universités d'Allemagne, d'Italie et de France, avaient reporté dans leur patrie la haine de l'esclavage, les germes de l'insurrection et l'amour de la liberté : Les Grecs, enrôlés sous les drapeaux de la France, de la Russie et de l'Angleterre, emportaient impatiemment le joug de la servitude sous lequel ils avaient dû courber leurs têtes en rentrant dans leurs provinces. Les gens sages ou timides voulaient temporiser, mais le peuple, écrasé sous le poids des charges publiques, ne voulait point de délai. On conspirait ouvertement, même à la cour d'Ali-Pacha, et on devait se servir du Satrape pour allumer l'incendie en le mettant aux prises avec le sultan. L'évasion de Bonaparte de l'île d'Elbe, qui leur ôtait l'espoir des secours de la Russie, déconcerta leurs projets. Le gouvernement anglais, jaloux de la marine grecque et de la grandeur de la Russie, chercha à se rapprocher d'Ali-Pacha, et avait séparé le sort de cette ville du sort des sept îles réunies sous le commandement d'un lord haut commissaire, et la cession de son territoire avait été conclue et signée par le ministre de la Grande-Bretagne à Constantinople. Le 10 mai 1818 était le jour fatal où les chrétiens devaient pour jamais quitter l'Épire.

« Les Parguinotes jettent des regards douloureux sur leurs campagnes, leurs fronts s'inclinent dans la poussière pour saluer les monastères et les humbles chapelles épars sur les cô-

teaux. Il leur est interdit d'enlever ni un fruit, ni une fleur; il est défendu aux ministres de Dieu d'emporter les reliques, ni les saintes images; les ornemens sacrés, le ciboire du viatique, sont devenus, par le traité, la propriété des mahométans. Quelques meubles et leurs personnes, voilà ce qui reste aux Parguinotes, maîtres naguères de tant de trésors de leur industrieuse économie... C'est dans deux jours, au lever du soleil, qu'il faut partir; chacun s'empresse de marquer d'une croix la porte de sa demeure... Un cri s'élève, on vient d'apercevoir les Turcs, sur les hauteurs du mont Pezovolos. Un sombre désespoir s'empare des esprits; on court aux armes, et on jure de mourir avec la patrie, si les ennemis s'avancent avant l'heure marquée, pour s'emparer des lieux qu'on doit abandonner pour jamais. On se porte en foule vers l'image de la vierge de Parga, palladium antique de leur Acropole; lorsqu'une voix, sortie du fond du sanctuaire, les avertit que les anglais qui les ont sacrifiés, ont oublié dans leur traité de vendre les mânes de ceux qui ont vécu. On se précipite à l'instant vers les cimetières; les tombeaux sont ouverts; on en arrache les ossemens et les cadavres à demi consumés des aïeux et des familles éteintes, qu'on place sur un vaste bûcher construit avec des oliviers. Les esprits s'échauffent; les ordres du général anglais sont méconnus; et, par une résolution unanime, on arrête d'égorger les femmes ainsi que les enfans, si les mahométans souillent de leur présence une ville qu'ils ne doivent occuper que déserte. Un anglais est chargé de porter cette résolution à la connaissance de Th. Maitland, en lui annonçant que si la marche des hordes du visir Ali n'était pas suspendue, le sacrifice dont Sagonte offrit autrefois le spectacle au monde, allait se renouveler à la face de l'Europe chrétienne.

« Le messager chargé de cet avis, traverse la mer, secondé par les vents, et reparait bientôt avec le général Frédéric Adam, qu'on croyait favorable aux Parguinotes. En entrant au port, il aperçut la flamme du bûcher qui consumait les ossemens, les cadavres et les cercueils des Parguinotes trop heureux d'avoir vécu avant l'ère de l'esclavage. Il prend terre à la vue des archontes précédés de leurs protopapas et des archimandrites, qui le reçoivent avec un respect mêlé d'indignation, et lui déclarent que le projet médité va s'exécuter sur l'heure, s'il ne parvient à suspendre l'entrée des troupes d'Ali-Pacha. Il donne des paroles d'espérance et monte à l'Acropole; il trouve les hommes armés aux portes de leurs maisons, qui n'attendaient qu'un signal pour égorger leurs familles, avant de tourner leurs armes contre les Anglais et de combattre jusqu'à ce qu'il ne restât pas même un seul individu d'entre eux pour raconter leur catastrophe. Il les conjure d'attendre; il se rend aux postes avancés, il négocie; et les mahométans, non moins inquiets que les Anglais, consentent à accorder le délai convenu pour l'évacuation. Ainsi le dernier des malheurs réservés aux Parguinotes fut conjuré.

« Le 9 mai, au coucher du soleil, le pavillon d'Angleterre disparut des donjons de Parga, et les chrétiens, après une nuit consacrée aux larmes et à la prière, demandèrent le signal du départ. Dès la pointe du jour ils avaient quitté leurs demeures, et, répandus sur la plage, il recueillaient quelques débris de la patrie.

« Ce fut à la lueur du bûcher qui finissait de dévorer les restes de leurs ancêtres, que les Parguinotes appareillèrent pour s'éloigner du cap Chimœrium, et que les Turcs, accueillis en frères par les Anglais, occupèrent la ville chrétienne, abandonnée le 10 mai. C'est à cet événement qu'on pourra fixer désormais l'asservissement complet des Grecs : l'église fit place à la mosquée; le pavillon anglais céda au baïrac des sultans, et la croix victorieuse s'abaisa devant l'astre palissant du croissant. » (Extr. de l'ouvr. de M. POUQUEVILLE.)

#### EXPOSITION de Tournay. — LOTERIE.

Nous avons reçu de Tournay de nouveaux détails sur l'exposition des produits de l'industrie, et sur la loterie qui l'a terminée : Ces détails n'ont pu trouver place que dans la feuille de ce jour.

Parmi les produits envoyés à l'exposition, plusieurs attestent de grands progrès dans notre industrie nationale : il en est qui, sur un théâtre plus élevé, auraient pu soutenir la concurrence avec les produits de l'Angleterre et de la France, et qui même ont prouvé qu'en plus d'un genre d'industrie ces deux pays devaient porter envie à la Belgique.

Parmi les fabricants qui ont obtenu des médailles d'or, à côté de MM. Lefebvre, dont l'industrie occupe plus de 600 ouvriers, et dont les riches tapis sont connus dans toute l'Europe, l'on a distingué M. Maertens-Smith, qui « a force d'or et de sacrifices est parvenu à transporter de Birmingham à Tournay le prototype de ce qui existe de plus parfait en métiers mécanisés. Il aurait pu se livrer à différentes fabrications, et remplir, au meilleur compte, nos magasins de croisés, de velours, de mérinos et de calicots; mais, entraîné par l'amour de son pays, il désire que la Belgique profite de son audacieuse entreprise, et en partage les profits : en conséquence, il a formé à grands frais des ateliers, où il confectionne les mécaniques les plus complètes, qu'il façonne sur les modèles des siennes; il en garantit le résultat et donne aux fabricans tous les renseignemens qu'ils peuvent désirer. »

Cet établissement important, qui tend à nous affranchir du monopole de l'Angleterre, et à faire refleurir nos manufactures, n'a pas reçu, il faut l'avouer, tous les encouragemens qu'il mérite; il est à regretter pour notre pays, que le gouvernement qui a tant à cœur les intérêts de notre commerce, ne soutienne pas d'une manière plus efficace cette belle entreprise.

Dans l'examen des produits, et dans la distribution des distinctions, le jury s'est surtout attaché aux trois points suivans : invention, perfectionnement, utilité : on doit à la justice de dire que la plus grande équité a présidé aux décisions de ces MM., et que toutes étaient fondées sur des motifs pleins de sens, et des observations d'une justesse remarquable. On pense bien qu'au milieu des applaudissemens qui ont environné les vainqueurs, la malignité qui s'attache aux meilleures choses, a trouvé matière à s'exercer. Je laisse au journal de Tournay, les soins d'exposer plus au long les résultats avantageux que doit offrir l'exposition de cette année, et

je me borne au récit de quelques circonstances assez plaisantes auxquelles elle a donné lieu.

Mr. le bourgmestre qui ne semble rien épargner, pour laisser à la ville de Tournay, des souvenirs de son administration, a réuni dans un banquet brillant MM. les membres du jury et les exposans qui avaient obtenu des médailles d'or. On cite un de Messieurs les exposans, connu par sa gourmandise tout-à-fait *électorale*, qui se tenait tellement sûr de la médaille d'or qu'il n'en avait pas déjeuné. Il s'était informé du nombre des plats, des différentes espèces de vin, il saluait d'un air riant ses convives futurs; il avait même consulté certain bel esprit sur la rédaction d'un compliment qu'il croyait décent d'adresser à M. M. du jury.... c'était vers ce moment favorable du repas où les cœurs s'épanchent et les esprits s'épanouissent, qu'il devait prendre la parole d'un air modeste et reconnaissant: ..... Hélas! il n'eût qu'une médaille d'argent.....

MM. les membres du jury, malgré la grande impartialité qui a présidé à leurs jugemens, n'ont pas naturellement réussi à contenter tout le monde: témoin ce bon négociant d'une ville éloignée, qui sur la nouvelle que le jury l'avait distingué, prend la poste, voyage jour et nuit, arrive à Tournay plein d'espoir, et trouve avec une indignation risible qu'il ne s'agissait que de l'inévitable mention honorable: et ce maître de calligraphie (vulgairement nommée écriture) dont on ne cita pas même le nom, pour un superbe tableau, auquel il avait travaillé six grands mois. Dès le lendemain, on disait avoir lu dans les cafés une diatribe de sa main, en forme de défi, où il appelait en un combat singulier à la plume, et les membres du jury et M.\*\*\*, dont le génie inventif, car le génie n'est que la patience, brille surtout dans les traits de plume, et M. le chevalier de... qui, par un tour de force inconcevable, a trouvé le moyen d'enfermer dans l'étroite circonférence d'une pièce de cinq francs, tout le testament de Louis XVI.

La plupart des objets envoyés à l'exposition ont été achetés avec le produit des actions, et mis en loterie au profit des actionnaires dont le nombre s'est élevé à près de cinq mille. Pour que le sort en favorisât un plus grand nombre, l'on n'avait choisi que peu d'objets de grande valeur. La loterie se tirait sous les yeux des autorités dans la nouvelle salle des concerts où l'on arrive par un escalier un peu rapide, mais dont l'intérieur présente une architecture de fort bon goût, et des ornemens fort agréablement distribués. L'on sait la manière de procéder dans ce genre de loterie. D'un côté l'on tire le nom de la personne, de l'autre un billet qui renferme la désignation de quelque objet, ou qui le plus souvent est blanc. De là résultent les rapprochemens les plus bizarres et qui semblent faits à plaisir.

On assure, que le nom de Mlle.\*\*\* est sortie avec une paire de rasoirs, destinés à M. le capitaine\*\*\*, c'est de la calomnie; et celui de Mme.\*\*\* avec une pièce de casimir pour culottes. Un beau livre de prières en maroquin est échu à l'esprit fort de l'endroit, deux pièces de fine dentelle à un vieux sergent de grenadiers. Une belle collection de pipes et dix anses d'étoffes rayées pour pantalons ont été le partage de sœur\*\*\*. Un maître cordonnier se trouve avoir gagné un voile brodé, plus un paquet de bougies; un ecclésiastique six paires de bas d'enfant, plus un faux toupet; une jeune fille est en possession d'un poignard, dont elle ne fera pas, dit-on, le même usage que Lucrece.....

*Ch. Royer.*

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 13 octobre.

Naissances: 1 garçon, 4 filles.

Décès: 1 garçon, 1 fille, 2 femmes; savoir:

Marie-Catherine Stienlet, âgée de 79 ans, journalière, rue des Carmes, veuve de Jean-Joseph Fastré.

Marie-Anne Fastré, âgée de 65 ans, revendeuse, rue de la Cloche, veuve de Henri Rahier.

Mariages 2; savoir: *Entre*

Nicolas-François Servais, commis-voyageur, rue Chaussée-des-Prés, veuf de Marie-Jeanne Fouque, et Marie-Antoinette Laroche, sans prof., rue sur la Batte.

Louis-Guillaume Limbor, ouvrier tanneur, faub. Ste-Marguerite, et Marie-Catherine-Josephine Demany, sans prof., rue des Tourneurs.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Les Diles. L. MAHOUX et B. DE SARTORIUS, libraires, rue Souverain-Pont, n. 319, viennent de recevoir un assortiment complet de livres, latins, grecs, français, hollandais dont l'usage est adopté dans tous les genres d'études, de livres d'éducation, de piété, et pour l'amusement de la jeunesse. Elles tiennent magasin de papeterie, fournitures de bureau, parfumerie, etc., etc.

Elles continuent à louer des livres et notamment toutes les nouveautés qui paraissent.

(151) TART, rue de l'Épée, a reçu des huîtres anglaises très-fraîches, et en recevra un nouvel envoi ce matin.

(152) La vente du Sart en la commune d'Ampsin, près de Huy, aura définitivement lieu, aux enchères publiques, par devant le notaire PLOQUE, en son étude rue St-Hubert, à Liège, le jeudi, 21 de ce mois, à 3 heures de relevée, aux conditions qu'on peut voir chez lui.

Joli quartier garni ou non avec remise et écurie si on le désire et la jouissance d'un grand jardin, rue derrière St-Jacques, n° 493. La personne qui reportera au même n° un petit parapluie vert recevra une bonne récompense.

Une jeune personne de bonne famille et des environs de Liège qui désirerait apprendre le commerce d'aunage et payer sa table, peut se présenter au bureau de cette feuille, où elle recevra les renseignemens nécessaires.

(146) Lundi prochain, 18 courant, on vendra chez DUVIER, rue Velbruck, vers les 4 heures de relevée, une cuve et un refroidissoir de brasseur. Argent comptant.

Jeudi 21 octobre 1824, à midi, au rivage de Chokier, le notaire DELVAUX vendra douze nacelles de bois, savoir: gros chênes, poutres, vernes, frênes, bois sciés du long, quantité de grosses pièces d'orme, planches de hêtre et de bois blanc, rais, jantes, etc. Argent comptant.

#### AVIS A MM. LES ÉTUDIANS DE L'UNIVERSITÉ AUX ÉLÈVES DU COLLÈGE et de toutes les écoles.

(117) P. J. GOLLARDIN, imprimeur-libraire de l'université est amplement pourvu de tous les livres grecs, latins, français, et hollandais, dont l'usage est adopté dans tous les genres d'études. Il se flatte de justifier la préférence qu'on voudra bien lui accorder par le soin qu'il apportera à répondre aux demandes qui lui seront faites et par l'extrême modicité de ses prix.

Il tient aussi un assortiment complet de papiers, de registres, et en général de tous les articles de bureau.

Le Sr. LASSENCE, écuyer, a l'honneur d'informer le public, qu'il reprendra, le 15 octobre courant, le cours de ses leçons d'équitation, dans son manège, place St.-Pierre. Il prend aussi les chevaux en pension et les dresse à tous usages.

#### VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

(113) Le 28 octobre 1824, deux heures de relevée, en l'étude à Liège du notaire KEPPEL et par son ministère, Il sera procédé à la vente aux enchères,

1. D'une maison sise rue Gerarderie, à Liège, cotée 633, occupée par la dame Havart, veuve Vigni, mde. bouchère,

2. d'une rente de deux fls. 30 cents, représentant seize fls. liégeois, due par Lambert Despa, d'Outremeuse.

3. d'une rente de 11 fls 49 cents, ou 20 fls bbt. Liège, due par Jean-Baptiste Jacques, de la rue Verdbois,

4. d'une rente de 238 litrons 51 dés un muid d'épeautre, due par le M. baron de Stockhem, sur gages situés à Hollogne-sur-Géer,

5. d'une rente de 4 fls. 31 cents, sept fls. 10 sous bbt. Liège, due par Mrs. Chandelon et Bassi, de Flémalle.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions de la vente.

L'administration de l'athénée de Luxembourg, à ce autorisée par le département de l'instruction publique, ouvrira le 26 octobre prochain, à l'hôtel de la régence en la dite ville, un concours pour la collation de la chaire vacante de langue et de littérature hollandaise.

Un traitement fixe de mille florins se trouve attaché à cette chaire, dont le titulaire reçoit en outre une part dans les rétributions acquittées par les élèves.

Les personnes qui voudraient se rendre à ce concours et celles qui, ne pouvant s'y rendre, auraient des titres à invoquer, sont invitées à faire parvenir, franc de port, leurs papiers au président de l'administration pour le quinze décembre, terme de rigueur.

#### A VENDRE PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

(141) Une maison, annexes et dépendances, avec four et fournil, cotée 370, située rue sur Meuse, ville et commune de Liège, premier arrondissement ou district dudit Liège, occupée par la partie saisie ci-après qualifiée;

La saisie en a été faite par exploit de l'huissier Jacq.-Nicolas Deguelde, en date du premier juillet mil huit cent vingt-quatre, enregistré le lendemain par Lavalleye, transcrit au bureau des hypothèques dudit Liège, le 5 du même mois de juillet, et au greffe du tribunal de première instance séant à Liège, le dix du même mois de juillet mil huit cent vingt-quatre, à la requête de Mr. Jean-Antoine Pyls, négociant, domicilié à Maëstricht, sur le sieur Antoine Dardenne, boulanger, et Marie-Catherine Boulanger, son épouse, ménagère, domiciliés ensemble dans ladite rue sur Meuse, ville et commune de Liège, arrondissement ou district du même nom; ledit huissier muni d'un pouvoir spécial à l'effet de ladite saisie, portant date du vingt-huit juin mil huit cent vingt-quatre, enregistré le lendemain.

Copies dudit procès-verbal de saisie ont été laissées ledit jour premier juillet mil huit cent vingt-quatre, 1° à M. Frédéric Rouveroy, échevin de ladite ville de Liège, et 2° à Mr. Pierre-Jean-Louis-Bernard de Loncin, greffier de la justice de paix des quartiers du sud et de l'ouest de la ville de Liège, lesquels ont chacun visé l'original en recevant leur copie respective.

La première lecture ou publication du cahier des charges pour parvenir à la vente de ladite maison par forme d'expropriation forcée, aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal de première instance séant à Liège, le lundi trente août mil huit cent vingt-quatre, aux dix heures du matin.

Maître Hubert-Nicolas-Joseph VIGOUREUX, avoué près ledit tribunal, domicilié rue St-Séverin, n. 714, audit Liège, y patenté pour 1824, le 11 juin dernier, Se. classe, art. 343, occupe dans la présente saisie pour ledit M. Pyls, créancier poursuivant.

H. VIGOUREUX, avoué.

Je soussigné greffier du tribunal de première instance séant à Liège, certifie que, conformément à l'art. 682 du code de procédure civile, pareil extrait a été cejourd'hui inséré au tableau à ce destiné.

Liège, le 12 juillet 1824. Signé Renardy, commis-greffier. Enregistré à Liège, le quatorze juillet 1824, reçu un florin trois cents. Signé Conrad de Harlez.

H. VIGOUREUX, avoué.

Après trois publications du cahier des charges, l'adjudication préparatoire est fixée et aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le huit novembre mil huit cent vingt-quatre, aux dix heures du matin, sur la mise à prix de trois cents florins des Pays-Bas.

H. VIGOUREUX, avoué.